

	Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE	n° d'ordre 26173
---	--	----------------------------

SEANCE du : 14 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 14 septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 8 septembre 2026.

ETAIENT PRESENTS			
Philippe BARON	Florence ERISSE	Jacky GRELLIER	Florence PREAUD
Bérangère BAZANTAY	Pascale FERCHAUD	Marie-Hélène GUIGNARD	Elina PREAULT
Bruno BODIN	Sylvie FOUILLET	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS
Emile BREGEON	Pascale FRADIN	Thierry LEBLAN FALZONE	Alain ROBIN, de 18h30 à 19h00 et de 19h05 à 21h21
Pierre BUREAU	David GABORIT	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Sandra CAILTON	Nathalie GEFFARD	Nathalie MOREAU	Nathalie SOUBRE
Yannick CHARRIER	Olivier GEFFARD	Jean-François MORIN	Antoine TRANCHET
Bruno COTHOUIS	Véronique GONNORD	Pierre MORIN	Véronique VILLEMONTEIX

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES		
Jean-François MOREAU, pouvoir à Emmanuelle MENARD	Alain ROBIN, de 19h00 à 19h05	

Secrétaire de séance : Jean-François MORIN, assisté des services de la Ville
Assistaient également : Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services
 Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques



Souscription d'un emprunt au budget principal de 500 000 € sur 20 ans auprès de la Caisse d'Epargne

Sur proposition de Madame le Maire,

VU l'article L.1611-3-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU les articles R.1611-33 et R.1611-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

Après avoir pris connaissance des caractéristiques financières du Contrat de Prêt ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide :

- **DE REALISER** auprès de la Caisse d'Epargne un emprunt d'un montant total de : 500 000,00 € dont les caractéristiques sont les suivantes :
 - Montant : 500 000.00 €
 - Score Gissler : 1A
 - Durée : 20 ans
 - Taux : Taux de rémunération du livret A + marge à 1.35%
 - Périodicité des échéances : trimestrielle
 - Base de calcul des intérêts : Exact/360
 - Mode d'amortissement : Amortissement linéaire à échéances constantes
 - Frais de dossier : 1 000.00 €
 - Remboursement anticipé : Possible à chaque échéance, moyennant un préavis contractuel d'un mois et le paiement d'indemnité de 5% du CRD
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer le contrat de prêt et toutes les pièces s'y rapportant.

Le Secrétaire de séance,

Jean-François MORIN



Le Maire,

Emmanuelle MENARD



Accusé de réception en préfecture
 079-217900497-20260917-DG_DEL_2026_173-DE
 Date de télétransmission : 17/09/2026
 Date de réception préfecture : 17/09/2026

Auteur de l'acte : Ville de Bressuire / Transmis au contrôle de légalité et mis en ligne le :

17 SEP. 2026